



Renforcement du rôle des leaders religieux dans la protection des forêts tropicales : l'IRI RDC au cœur de l'action

Kinshasa, du 10 au 15 août 2025, l'Initiative Interreligieuse pour les Forêts Tropicales (IRI RDC) a pris une part active à l'atelier d'évaluation à mi-parcours et de planification organisé par la Rainforest Foundation Norway (RFN), réunissant ses partenaires engagés dans la préservation des forêts congolaises.

Cette rencontre a permis à l'IRI RDC de consolider sa position comme acteur majeur aux côtés des organisations de terrain, en intensifiant son plaidoyer sur les enjeux liés à la déforestation, à la préservation des écosystèmes forestiers, et à la défense des droits des communautés locales, notamment les peuples autochtones pygmées.

La RFN a encouragé ses partenaires à collaborer étroitement avec les Chapitres IRI RDC dans leurs zones d'intervention, en s'appuyant sur l'influence des chefs religieux pour promouvoir des mesures réglementaires et sensibiliser les communautés sur la foresterie communautaire et les moteurs commerciaux de la déforestation. L'expérience du PIDP, organisation des peuples autochtones pygmées active au Nord-Kivu et Sud-Kivu, a illustré le rôle crucial des leaders religieux dans le dialogue autour du Parc National Kahuzi-Biega et le plaidoyer pour la loi sur les droits des peuples autochtones.

Feuille de route 2026 : six axes d'action prioritaires

L'IRI RDC a présenté aux partenaires six activités phares pour l'année 2026, dans le cadre de la campagne « Pas de Forêts, Pas d'Avenir » :



1. Formation scientifique et visites immersives des chefs religieux sur les thématiques forestières et écologiques.
2. Organisation des réunions des Conseils consultatifs au niveau national et provincial.
3. Installation et redynamisation des chapitres IRI RDC, avec appui à l'élaboration de leurs plans d'action.
4. Déploiement de la campagne de sensibilisation et mobilisation « Pas de Forêts, Pas d'Avenir ».
5. Actions de plaidoyer sur les réformes forestières (loi sur l'aménagement du territoire, révision de la loi foncière, politique forestière nationale).
6. Tenue de la deuxième Conférence nationale de l'IRI RDC et participation aux événements nationaux et internationaux sur les forêts, le climat et la biodiversité.

Rappelons que cette dynamique a permis de renforcer l'engagement des partenaires autour de la restauration du couvert forestier et de la lutte contre la déforestation. De nouveaux alliés ont rejoint l'IRI RDC pour des actions futures : MBOU MON TOUR, Réseau CREF et GASHE.

**SUIVEZ IRI
RDC SUR LES
RESEAX
SOCIAUX**



@irirdc



@irirdc



@irirdc



www.irirdc.org





L'IRI RDC – Chapitre de l'Équateur engagé dans la Semaine de la Foresterie Communautaire à Mbandaka

Mbandaka, du 18 au 22 août 2025, le Chapitre de l'Équateur de l'Initiative Interreligieuse pour les Forêts Tropicales (IRI RDC) a activement participé à la Semaine de la Foresterie Communautaire, organisée par GASHE en partenariat avec le CAGDFT, avec l'appui de la Rainforest Foundation Norway (RFN).

Deux représentants du Chapitre, dont le co-président issu de l'Église du Christ au Congo (ECC) et le superviseur de l'Église Kimbanguiste, ont pris part à cette rencontre immersive, centrée sur la valorisation des concessions forestières communautaires, un modèle exemplaire de gestion durable des ressources forestières.

Les participants ont pu découvrir les expériences concrètes des communautés locales ayant obtenu leurs titres de Forêts communautaires, conformément au cadre légal en vigueur. Ce moment d'apprentissage a également permis à l'IRI RDC de présenter sa mission : promouvoir la préservation des forêts tropicales et défendre les droits des communautés locales et des peuples autochtones.

Devant le Gouverneur de la province, le co-président du Chapitre de l'Équateur



a réaffirmé l'engagement de l'IRI RDC à accompagner les efforts de sensibilisation des croyants sur l'importance de la foresterie communautaire, en tant que levier de développement durable. Il a salué les avancées des communautés détentrices de titres, soulignant leur rôle inspirant pour les autres territoires.



L'IRI RDC Chapitre de Mbandaka officiellement invité à la Semaine de la Foresterie Communautaire

Mbandaka, 17 août 2025 — Dans le cadre des préparatifs de la Semaine de la Foresterie Communautaire, organisée par GASHE en partenariat avec le CAGDFT et avec le soutien de la Rainforest Foundation Norway (RFN) et Rainforest Foundation UK (RFUK), une délégation conduite par le superviseur Matthieu ADOMBA a remis officiellement l'invitation à Mgr ILANGA, co-président du Chapitre IRI RDC de Mbandaka.

La délégation, composée de représentants du GASHE, du CAGDFT, de la RFN et de la RFUK, a profité de cette rencontre pour exposer les principaux défis rencontrés dans le processus d'accompagnement des communautés locales et des peuples autochtones pygmées dans l'obtention des titres de Forêts de Communauté locale. Ces difficultés, encadrées par l'article 22 de la loi n°011/2002 du Code forestier, le décret n°14/018 du 2 août 2014 et l'arrêté ministériel n°025 de février 2016, incluent :

- la réticence persistante des communautés malgré les efforts de sensibilisation,
- l'influence de certains leaders communautaires résidant à Kinshasa,
- la désinformation orchestrée par des acteurs impliqués dans l'exploitation illégale du bois,
- et les blocages politiques dans le traitement administratif des dossiers.

Face à ces obstacles, le coordonnateur

de GASHE a sollicité l'implication active du Chapitre IRI RDC de Mbandaka, notamment à travers :

- La mobilisation des chefs religieux pour intensifier la sensibilisation des communautés locales,
- Le plaidoyer auprès des autorités compétentes pour faciliter l'octroi des titres de foresterie communautaire.

Mgr ILANGA, après avoir pris connaissance des enjeux et des entraves au processus, a confirmé la participation du Chapitre à la Semaine de la Foresterie Communautaire. Il a exprimé sa volonté de capitaliser cette expérience pour renforcer les actions locales de sensibilisation et de plaidoyer en faveur des droits des communautés et de la gestion durable des forêts.





Révision de la loi foncière : les organisations de la société civile valident les termes de référence de la Table ronde parlementaire

Kinshasa, 21 août 2025, sous la coordination conjointe de l'Initiative Interreligieuse pour les Forêts Tropicales (IRI RDC) et de Congo Watch Asbl, la deuxième réunion de suivi de la feuille de route sur la réforme



foncière s'est tenue au bureau de l'IRI RDC. Cette rencontre stratégique s'inscrit dans le cadre des préparatifs de la Table ronde parlementaire sur la révision de la loi foncière.

Les participants ont travaillé à : (1) Valider le programme de la Table ronde ; (2) Identifier les intervenants clés ; (3) Répartir les responsabilités organisationnelles et (4) Harmoniser le budget prévisionnel.

Quatre organisations ont pris part à cette séance : Congo Watch, Geofirst Development, IRI RDC et le Bureau de Liaison avec le Parlement (BLP CENCO). Les échanges ont abouti à la validation d'un programme structuré autour de trois panels principaux :

- Le processus de réforme foncière en RDC,
- L'apport de la société civile dans la révision de la loi foncière,
- La coordination intersectorielle dans le cadre de la réforme.

Mise en œuvre de la loi relative à l'aménagement du territoire : IRI-RDC propose un draft d'avant-projet du décret sur le conseil national d'aménagement du territoire.

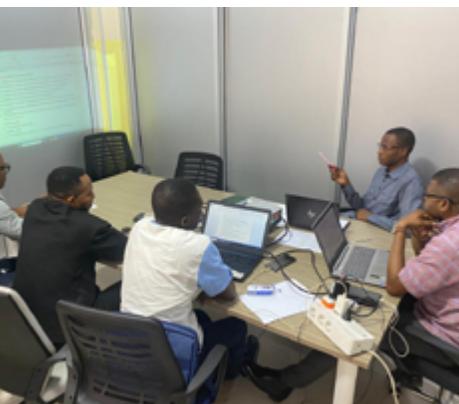
Kinshasa, 22 Août 2025 : L'Initiative Interreligieuse pour les Forêts Tropicales, impliqué dans le processus de la réforme sur l'Aménagement du Territoire à côté d'autres organisations de la Société civile, a conformément à la feuille de route adoptée par les parties prenantes lors de l'activité organisée par Le Centre des Technologies Innovatrices et le Développement Durable (CTIDD) et le Secrétariat Général à l'Aménagement du Territoire, ainsi qu'à la

Note sur les mesures d'application de la loi relative à l'aménagement du territoire produit par le Le Centre d'Appui à la Gestion Durable des Forêts Tropicales (CADGFT), identifié comme urgence l'élaboration du Draft de l'Avant-projet fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement du conseil national de l'aménagement du territoire, en sigle « CNAT ».

Pour l'IRI RDC, la mise en place de cet organe de gouvernance au niveau national est une priorité absolue dans la validation du Schéma National d'Aménagement du Territoire, sa mise en place avec la

participation de toutes les parties prenantes est très capitale. Ce projet de décret a été présenté par le Consultant devant les membres du Groupe de Travail Thématique Aménagement du Territoire et de l'Expert du Ministère de l'Aménagement du Territoire pour enrichissement avant son dépôt auprès du Ministre de l'Aménagement du territoire. Quelques observations de fonds ont été soulevé notamment le caractère multi-acteurs et la participation du Comité de suivi conformément à la Politique Nationale de l'Aménagement du Territoire. En date du 29 Août 2025, le draft de l'Avant-Projet du Décret a été transmis au Ministre avec copie pour information au Secrétaire Général à l'Aménagement du Territoire.

Le Conseil National de l'Aménagement du territoire est un organe de gouvernance au niveau national prévu à l'article 40 de la Loi n°25/045 du 1er juillet 2025 relative à l'Aménagement du Territoire. Il a pour mission de : de donner les avis au Gouvernement en matière de : (1) projets de textes législatifs et réglementaires relatifs à l'aménagement du territoire ; (2) projets des plans ou outils de planification spatiale ; (3) projets des plans et programmes sectoriels ayant une incidence sur le territoire ; (4) mesures propres visant à assurer une action coordonnée des interventions en matière de gestion ou d'utilisation des espaces physiques et enfin (5) arbitrage des parties aux litiges nés à l'occasion de la conduite des opérations d'aménagement du territoire.





L'IRI-RDC s'engage pour une mise en œuvre inclusive de la loi sur l'aménagement du territoire, en faveur des forêts et des peuples autochtones

Du 14 au 15 août 2025, l'Initiative Interreligieuse pour les Forêts Tropicales en République Démocratique du Congo (IRI-RDC) a activement participé à l'atelier d'information consacré à la Loi n°25/045 du 1er juillet 2025 relative à l'aménagement du territoire. Cette réforme, attendue depuis 2015, vise à moderniser la gestion spatiale du pays en intégrant les réalités locales et les droits coutumiers.

Organisé au Musée National de Kinshasa, l'atelier a réuni des représentants de l'État,

de la société civile, des communautés locales et des partenaires techniques et financiers. Ensemble, ils ont salué les avancées de la réforme et structuré un plaidoyer en vue de l'élaboration des mesures d'application de la loi.

La feuille de route adoptée prévoit la création d'une taskforce officielle, pilotée par le ministère de l'Aménagement du territoire. Cette instance aura pour mission d'identifier les parties prenantes et de proposer des textes réglementaires adaptés aux contextes locaux. Les participants ont souligné l'urgence : (1) d'harmoniser les outils existants avec la nouvelle loi ; (2) de renforcer les capacités des acteurs sectoriels, et (3) de favoriser une collaboration interinstitutionnelle pour éviter les chevauchements de compétences.

Forte de son engagement depuis 2020, l'IRI-RDC entend contribuer activement à l'élaboration des mesures d'application, en veillant à ce qu'elles intègrent les enjeux liés à la protection des forêts, à la foresterie communautaire et à la défense des droits des communautés locales et des peuples autochtones pygmées.

Cette participation confirme le positionnement stratégique de l'IRI-RDC comme force d'influence interreligieuse dans les processus de réforme territoriale, écologique et sociale en RDC.



PARTENAIRES



Religions for Peace



WORLD RESOURCES INSTITUTE

Regnskogfondet
RAINFORREST FOUNDATION NORWAY